

Déboisement à marche forcée en Haute-Savoie



Evacuation de membres du collectif Stop A412 ! , à Bons-en-Chablais (Haute-Savoie), le 1^{er} octobre. BRUNO AMSELLEM/DIVERGENCE POUR « LE MONDE »

Raphaëlle Besse Desmoulières

Le chantier de l'autoroute A412, qui doit relier Thonon-les-Bains à Genève, progresse malgré les contestations

REPORTAGE

ALLINGES, BON-EN-CHABLAIS (HAUTE-SAVOIE) - *envoyée spéciale*

Invisible depuis la route, la trouée dans cette forêt de la Haute-Savoie est pourtant énorme. Sapins, chênes, hêtres gisent au sol, leurs immenses troncs empilés les uns sur les autres. De l'autre côté de la départementale 1, à Bons-en-Chablais, un large drap blanc a été déployé devant un champ où paissent des vaches. « *A412, on va tous.tes regretter* », peut-on lire. Depuis le 1^{er} septembre, le chantier de cette autoroute de 16,5 kilomètres, qui doit relier, d'ici à 2029, Machilly à Thonon-les-Bains, a débuté. Les travaux de déboisement avancent à un rythme soutenu avant la date du 31 octobre à laquelle ils doivent prendre fin. En cinq semaines, plus de 60 % des coupes ont été effectuées, selon le concessionnaire Amedea, une filiale d'Eiffage.

Face à un projet qu'ils jugent d'un autre temps au regard des enjeux climatiques, associations et riverains multiplient les stratégies pour tenter de ralentir le chantier ; comme avaient pu le faire les opposants à l'A69, entre Castres (Tarn) et Toulouse. Jeudi 1^{er} octobre, une trentaine d'entre eux se sont donné rendez-vous avant l'aube devant le site où les machines sont entreposées la nuit. Un sit-in est organisé devant les quatre voitures disposées à l'entrée pour bloquer les engins. Les ouvriers ne peuvent que rester les bras croisés en attendant l'arrivée des gendarmes qui arrivent en nombre.

Nathalie se mobilise pour la première fois. « *Quand je me balade dans les bois et que je vois le saccage, c'est un non-sens pour moi* », explique cette animatrice sportive de 53 ans qui a souhaité rester anonyme. Deux heures et des contrôles d'identité plus tard, les véhicules sont embarqués par la fourrière et leurs propriétaires verbalisés. Ouvriers et machines prennent le travail sous les huées.

Le 22 septembre, Thomas Brail, fondateur du Groupe national de surveillance des arbres et figure de la fronde contre l'A69, a été arrêté à Perrignier, alors qu'il participait à une action appelant à se placer devant les abatteuses. Depuis, des militants se sont aussi installés dans les arbres. Une « zone à défendre » à Mésinges, sur la commune d'Allinges, a été partiellement évacuée par les forces de l'ordre lundi 5 octobre.

Ce ruban de bitume est un serpent de mer depuis plus de trente ans. **Relancé en plusieurs tronçons après l'abandon d'une première version en 1997** qui visait à désenclaver le territoire, le nouveau projet a été **déclaré d'utilité publique en 2019**. Le 28 août, alors que la France connaît l'été le plus chaud jamais enregistré, le nouveau

préfet de la Haute-Savoie, Jérôme Bonet, signe l'autorisation environnementale qui permet le lancement des travaux dans ce secteur rural, célèbre pour son reblochon.

« Trafic induit »

Situé aux portes de Genève (Suisse), le Chablais est en plein essor, attirant toujours plus de transfrontaliers. Y conduire aux heures de pointe peut virer au cauchemar et, pour les villages traversés, les nuisances sont nombreuses. Ici, la plupart des élus locaux soutiennent l'infrastructure. « *N'être desservi que par des routes départementales génère d'importants problèmes de circulation et de sécurité*, souligne Nicolas Rubin, vice-président (sans étiquette) du conseil départemental. *On doit séparer les flux entre un grand axe et les dessertes locales.* »

Une participation du public par voie électronique, au printemps, a recueilli plus de 3 200 contributions et montré une population divisée : 48,2 % favorables, contre 43,8 % défavorables. « *Quand on construit une autoroute, ça crée du trafic induit*, avance Elisabeth Charmot, de l'Association de concertation et de proposition pour l'aménagement et les transports. *Ça va inciter des gens à aller habiter encore plus loin de Genève.* »

Sur les 180 hectares d'emprise, des forêts, des prairies, des pâturages ou des zones humides seront détruits ou affectés. En février, le Conseil national de la protection de la nature a rendu un avis défavorable à la demande de dérogation à la protection des espèces déposée par Amedea, contestant l'existence d'une « *raison impérieuse d'intérêt public majeur* ». Un mois plus tard, l'Autorité environnementale émettait une série de recommandations concernant l'artificialisation des sols, les impacts sur la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre générées, non conformes aux objectifs climatiques du pays.

Le chantier est sous haute surveillance. Pas de quoi arrêter Anne Granget, qui ne manque pas une action. « *La France a brûlé partout cet été et le seul endroit qui n'a pas brûlé, on le coupe* », se désole la sexagénaire, qui possède une quinzaine de chevaux qu'elle fait paître sur 6 hectares autour de sa ferme. Elle est l'une des agricultrices les plus affectées par l'autoroute. « *Je vais devoir quasi cesser mes activités* », redoute l'éleveuse. Selon elle, « *il n'y a aucune raison impérieuse d'intérêt public majeur, juste des intérêts financiers* ». Amedea, qui a obtenu la concession pour cinquante-cinq ans, finance l'infrastructure pour un coût estimé à 340 millions d'euros. Selon Philippe Le Sénéchal, directeur opérationnel du projet, l'ouvrage sera « *dans la moyenne des tarifications de péage en France, entre 12 centimes et 15-20 centimes d'euro du kilomètre* ». Les opposants ont calculé que l'aller-retour reviendrait à plus de 8 euros.

A la mi-septembre, ces derniers ont déposé, devant la justice administrative, un recours sur le fond afin de faire reconnaître l'illégalité de l'autorisation environnementale et un référé-suspension pour demander l'arrêt immédiat du chantier. Une audience a été fixée au 14 octobre. « *Il ne faudrait pas revivre une A69 bis, avec des travaux qui sont finis quand la justice se prononce* », insiste Anne Lassman-Trappier, présidente de France Nature Environnement Haute-Savoie.

Désolation

La ville de Genève, hostile de longue date à cet ouvrage, alors qu'elle mène une politique de réduction de la place de la voiture, prépare également un recours. « *Les autorités françaises ont agi au mépris des éléments de dialogue démocratique en mettant les gens devant le fait accompli, alors qu'il s'agit d'un véritable écocide* », critique l'écologiste Alfonso Gomez, conseiller administratif.

Comme le reste des contestataires, il plaide pour renforcer la cadence du Léman Express, un réseau express régional franco-suisse reliant la Confédération à la Haute-Savoie et à l'Ain. Mis en service en 2019, il est déjà saturé aux heures de pointe, victime de son succès. « *Si l'on donne aux gens la possibilité de se déplacer autrement, ils l'utilisent, surtout compte tenu du prix de l'essence aujourd'hui* », met en avant Jérôme Dethes, de la Confédération paysanne de Haute-Savoie.

Selon Eiffage, une centaine de parcelles sont toujours en cours d'expropriation sur les 1 300 nécessaires. A Allinges, Françoise, Michel, Georges et Claire (ils n'ont pas souhaité donner leur nom) vont perdre les deux tiers de leurs terres. « *Des ouvriers sont venus sans nous prévenir, ont coupé le cadenas et sont entrés* », raconte Georges. Le quinquagénaire poursuit : « *Quand nous sommes arrivés, ils nous ont demandé nos pièces d'identité et le titre de propriété, et nous ont empêchés de pénétrer sur notre terrain pendant deux heures.* »

Le lendemain, des feuillus ont commencé à être abattus alors que la juge des expropriations n'était pas encore passée. « *Ils sont rentrés alors que c'est clos et ils n'en ont pas le droit*, affirme leur avocate, Violette Delattre. *Quant à l'abattage des arbres, il ne peut se faire qu'après constat contradictoire de valeur, ce qui n'a pas été fait.*

On empêche ainsi les propriétaires d'avoir une indemnisation à la juste valeur puisque les arbres sont déjà à terre. » Eiffage répond que « l'état des lieux réalisé par l'expert mandaté par le tribunal administratif de Grenoble dans le cadre des occupations temporaires permettra à la juge d'évaluer le montant de l'indemnité d'acquisition ».

Assis sous l'auvent d'un petit chalet, les quatre amis contemplent la désolation autour d'eux. Les souvenirs heureux dans ce lieu si privilégié affluent alors qu'une salamandre se faufile à leurs pieds. *« C'est très brutal : il y a dix jours encore c'était un havre de paix, se désole Françoise, 77 ans. C'est un vrai deuil que l'on doit faire. »*